



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

FINANCES  
COMMANDE PUBLIQUE

## DÉCISION

N° 2025/063/MP

**Objet :**  
**Construction d'un centre de secours à  
Bellegarde**

**Approbation du choix de l'attributaire**  
Etude de caractérisation sonore

**Société Acoustic Technologies Midi**

**Le Maire de la commune de BELLEGARDE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°2025/007/MP d'attribution du marché mandat public à l'entreprise LA SODEREC pour la réalisation d'un centre de secours pour le SDIS du Gard à Bellegarde ;

**Considérant** qu'il s'avère indispensable de mener à bien la réalisation d'une étude de caractérisation sonore pour le projet de construction d'un Centre de Secours à Bellegarde ;

**Vu** le cahier des charges pour préciser la prestation et ses attendues ;

**Vu** le devis de la **Société Acoustic Technologies Midi**, pour la réalisation de cette prestation, d'un montant de **2100,00€ HT**, joint à la présente ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché de réalisation d'un relevé topographique à la **Société Acoustic Technologies Midi**, pour un **montant de 2100,00 € HT** ;

**Article 2 :** Autorise, la SODEREC en qualité de mandataire, à signer le marché et à passer à la phase réalisation de la prestation ;

**Article 3** : Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receveur

Fait à Bellegarde, le 03 juillet 2025

Le Maire, Juan MARTINEZ



Publiée sur le site internet de la ville ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr)) le 3 juillet 2025

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »*